

**HOMMAGE AU DOYEN RICHARD CHEMALY****Un homme de tradition tourné vers l'avenir**

En évoquant la mémoire du doyen Richard Chemaly, récemment disparu, c'est celle d'un homme qui avait mis les intérêts de la faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ au-dessus de toute autre considération, fût-ce sa santé, que l'université veut honorer.

Gardant précieusement à l'esprit le texte du discours inaugural de Paul Huvelin qui, en 1913, a justifié le choix de Beyrouth pour être le lieu de la nouvelle École de droit, en continuation de la fameuse « École de droit de Béryte, nourricière des lois », Richard Chemaly a su maintenir la faculté de droit et des sciences politiques, dont il a été seize années durant le doyen, au niveau où ses prédécesseurs l'avaient élevée.

Préoccupé aussi de son avenir, il a rénové les programmes pour répondre aux besoins du début du XXI<sup>e</sup> siècle, encourageant la fondation et la création de deux centres d'études et de recherches et d'un diplôme : le Centre d'étude des droits du monde arabe (Cedroma) ; le Centre d'étude sur l'Union européenne ; le diplôme universitaire : droit et informatique. Il a mis l'intérêt de la faculté au-des-

sus de toutes les considérations, y compris sa santé.

Certes, dans ses rapports avec les étudiants, il était l'éducateur intransigeant soucieux de la crédibilité absolue du diplôme décerné par l'USJ. Mais ce que les étudiants ne savaient pas, c'est qu'il les suivait avec les yeux d'une mère. Il tenait à lire, à l'avance, les sujets des examens écrits, et notamment les arrêts, pour être sûr que les questions posées avaient été traitées et ne constituaient pas de mauvaises surprises pouvant conduire à un éventuel échec. Durant les délibérations, les notes mises par les correcteurs étaient rigoureusement respectées, mais il savait quelquefois les « humaniser » au profit des étudiants qui méritaient à ses yeux d'être aidés. L'intervention du doyen Chemaly, dans ce domaine, était toujours justifiée et on pouvait être certain qu'elle avait lieu en dehors de toute complaisance ou de tout appel téléphonique indiscret.

Comme avocat, Richard Chemaly était le modèle à imiter. Sensible à la justesse de la cause du client et nullement à l'épaisseur de son portefeuille, il répétait qu'il faut d'abord

« être convaincu soi-même pour pouvoir convaincre le juge ». Ses conclusions étaient construites sur ce rocher : il ne pariait jamais sur l'éventuelle inadvertance ou faute de l'adversaire ; il ne pariait pas sur l'éventuelle paresse ou défaillance du juge, mais utilisait des arguments avec intelligence et se méfiait des arguments qui risquaient de se retourner contre lui, citant les arrêts des tribunaux et les opinions doctrinales avec une grande probité intellectuelle, sans amputation ni dénatura-

tion. Au cabinet que nous avons fondé ensemble, nous étions d'accord non seulement quand il s'agissait de concevoir ou de rédiger les conclusions, mais aussi quand les avocats stagiaires nous posaient séparément les mêmes questions. En amitié, Richard Chemaly était l'ami au sens le plus noble du terme, l'homme à qui on peut faire confiance. Ceux qui l'ont connu se souviendront de sa rectitude morale, jamais prise en défaut, sa rigueur scientifique, sa discrétion et sa grande culture.

Fayez HAGE CHAHINE